CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

OBJET : Création du Comité scientifique départemental (CSD) et approbation de son règlement intérieur.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, enfance, famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence sociale, le Département soutient les projets d'investissement des hôpitaux de son territoire, notamment pour un meilleur accès aux soins, pour l'amélioration de la prise en charge aux urgences ou pour la lutte contre le cancer.

Pour mieux expertiser les projets qui lui sont présentés, le Département a souhaité mettre en place le Comité scientifique départemental (CSD).

Le CSD est un groupe d'experts présidé et animé par deux personnalités qualifiées, désignées par la Présidente du Conseil départemental.

Il est constitué de présidents de commissions médicales d'établissements de santé publics ou privés.

Il donne un avis technique et d'opportunité, notamment sur les sollicitations touchant à l'innovation médicale et à la promotion de la santé. Cet avis est consultatif.

Son secrétariat général est assuré par la mission promotion de la santé au sein de la Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique.

Il est proposé d'acter la création du CSD et d'approuver son règlement intérieur.

Le rapport n'a pas d'incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL